



La Grande Loge Mixte Universelle

Communiqué

Montreuil le, 03 mars 2024

Le Congrès s'apprête à graver dans la Constitution l'IVG

Le 4 mars 2024, le Congrès se réunira à Versailles pour voter la modification de l'article 34 de la Constitution dans les termes suivants «la loi détermine les conditions dans lesquelles l'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ».

La Grande Loge Mixte Universelle salue la grande mobilisation des femmes qui a réussi à convaincre les parlementaires français à protéger la liberté de recourir ou pas à l'Interruption Volontaire de Grossesse en la constitutionnalisant.

Ainsi, même si ni le mot « droit », ni « garantie », précédemment proposés pour inscrire un droit pour les femmes, ne figurent pas dans le texte définitif, la Grande Loge Mixte Universelle salue le vote des députés et sénateurs et ne doute pas que le Congrès consolidera le droit à l'IVG voté en janvier 1975.

Bien que cette inscription dans la Constitution française soit une avancée indéniable, pour les femmes de France ; elle constitue également un exemple à suivre dans le monde.

Un nombre considérable de centres IVG ont été fermés ces dernières années et constatons que les déserts médicaux rendent plus difficile l'accès à ce droit et à son application.

Pour la Grande Loge Mixte Universelle, le combat continu pour obtenir l'ouverture de plus de centre l'accueil, d'information et d'orientation pour les femmes, afin que l'IVG soit égalitaire sur notre territoire.

Bernard Dekoker-Suarez

Grand Maître de la Grande Loge Mixte Universelle

contact@glmu.fr

La Grande Loge Mixte Universelle est une obédience mixte, démocratique, progressive, progressiste, engagée socialement et militante pour passer de la culture de la guerre à la culture de la paix.

www.glm.u.fr

